

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 13 octobre 2015 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Daniel Dumontier | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour | - David Dumont |
| - Chantale Pelletier | - |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 13 OCTOBRE 2015

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Programme TECQ 2014-2018 (Dépôt programmation)
3. Programme TECQ 2014-2018: Éclairage terrains de soccer
4. Pacte rural 2014-2019: Aménagement parc Patenaude
5. Mesures d'urgence: Télécommunications
6. MRC des Jardins-de-Napierville: Compétence cours d'eau
7. Travaux publics: Rapiéçage d'asphalte
8. Programme d'aide financière (récupération hors foyer)
9. Dépôt formulaire de l'usage de l'eau potable 2014
10. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
11. Levée de l'assemblée

Résolution #2015-10-595 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h38 pour le reprendre à 19h43.

Résolution #2015-10-596 : Programme TECQ 2014-2018 (Dépôt programmation)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 août 2014;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la municipalité:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 août 2014;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programme de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Résolution #2015-10-597 : Programme TECQ 2014-2018: Éclairage terrains de soccer

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités, l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectué par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'éclairage des terrains de soccer des poteaux en acier doivent être achetés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'achat d'un maximum de 13 poteaux nécessaire à l'éclairage des terrains de soccer et du stationnement situés au bout de la rue Poupart pour un montant approximatif de 20,000\$.

ADOPTÉE

Résolution #2015-10-598 : Pacte rural 2014-2019: Aménagement parc Patenaude

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé deux projets dans le cadre du Pacte rural à la MRC des Jardins-de-Napierville, soit l'aménagement du parc Patenaude et l'aménagement du Parc Napier-Christie;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes disponible pour la municipalité de Napierville pour les

années 2014-2015 s'élèvent à 29,705\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense approximative de 32,490.48\$ pour l'aménagement du Parc Patenaude soit l'achat d'un module de jeux, de balançoires, de bancs, poubelle et support à vélo, le tout conditionnellement à l'acceptation du projet par la MRC-des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2015-10-599 : Mesures d'urgence: Télécommunications

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville est à évaluer la mise en place d'un service pouvant déclencher des séquences d'appels auprès des citoyens de la municipalité lors de situation d'urgence tel qu'un avis d'ébullition, un bris d'aqueduc ou toute autre situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de deux offres de services soit celle de Telmatik au coût de 3,405\$ par année plus les frais d'implantation, de support et les taxes applicables et celle de Somum solutions au coût de 6,479.74\$ plus les taxes pour l'achat du logiciel et les frais annuels ou la location au coût de 3,285.77\$ par année plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Telmatik inclut un nombre d'appels illimités ainsi qu'un nombre d'utilisateurs illimités alors que celle de Somum solutions offre l'équivalent d'un appel par mois et un maximum de six utilisateurs plus des frais pour les appels supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Telmatik devient plus avantageuse pour la municipalité de Napierville.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la compagnie Tel matik au coût de 3,405\$ par année plus les frais d'implantation, de support et les taxes applicables.

ADOPTÉE

Résolution #2015-10-600 : MRC des Jardins-de-Napierville: Compétence cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 13 août 2015 concernant les travaux de cours d'eau, les officiers municipaux des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont manifesté leurs intérêts à ne plus intervenir dans la gestion des cours d'eau qui est de compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE certains officiers municipaux demandent aussi que la gestion et le suivi de la protection de la bande riveraine et de la berge des cours d'eau sur le territoire de la MRC reviennent aussi à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans les cours d'eau sont de plus en plus complexes et exigeants, ne serait-ce que vis les autorisations de tous les ministères concernés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent de plus en plus de procédures peu importe la nature des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a engagé une personne ressource possédant les qualifications requises peu importe le genre d'intervention relativement aux différents travaux requis dans les cours d'eau;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville informe la MRC des Jardins-de-Napierville qu'elle désire modifier l'entente intervenue en 2007 relativement à la gestion des cours d'eau ainsi qu'à la gestion et le suivi de la protection de la bande riveraine et de la berge des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2015-10-601 : Travaux publics: Rapiécage d'asphalte

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense approximative de 20,000\$ plus les taxes applicables pour la rapiécage d'asphalte à différents endroits dans la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution #2015-10-602 : Programme d'aide financière (récupération hors foyer)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer la Table pour le récupération hors foyer offre des subventions pour l'achat d'équipement de récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement est de l'ordre de 70% du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840\$ remboursable par unité;

CONSIDÉRANT QU'au sein de la municipalité il n'y a pas d'équipement de récupération des matières recyclables extérieur;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à demander une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer pour l'achat de 14 paniers à recyclage à être installé sur les terrains des loisirs, les terrains de soccer situé au bout de la rue Poupart, à la Pointe des Patriotes et au stationnement situé à l'arrière du CLD.

ADOPTÉE

Dépôt formulaire de l'usage de l'eau potable 2014

QUE la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau, dépose au conseil municipal une copie du formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2014, incluant les immobilisations ponctuelles, dûment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2015-10-603 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h45.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE